

Compte-rendu du Conseil d'école du 12-06-18 à 18 h 30

Étaient présents :

école de Beaulieu

école de Têche

Les élus :

Mme Annie BERECHÉ, adjointe
Mme Marie-Agnès LAURENT, adjointe
Mme Géraldine CHALOIN, conseillère municipale
Mme Hélène MANDIER, conseillère municipale

M David JOBIN, conseiller municipal
attaché aux affaires scolaires
M Philippe CHARBONNEL, premier adjoint

Les enseignants :

Mme Emmanuelle AGNES, directrice (GS-CP)
Mme Cathy GUICHARD, (PS-MS)

Mme Fabienne GIRARD, directrice (CM1-CM2)
M Michel COGNE, (CE1-CE2)

Les représentants des parents d'élèves :

Mme Cécile TOURNOUD
Mme Virginie DUCLOS

Mme Céline AYOUN-FISHER
Mme Amélie DESROCHES

Les délégués départementaux de l'éducation nationale :

Madame Marie-France ARGOUD

Mme Ghislaine TROUILLOUD

Étaient excusés : Mme Ymen ZAGLIL, inspectrice de l'Éducation nationale
M Jean CARTIER, maire de Beaulieu
M Denis FALQUE, maire de Têche

1-Les effectifs 2018-2019

rappels 2017-2018 : 94 élèves en début d'année scolaire

- école de Beaulieu : 47 élèves dont
 - 7 PS / 17 MS / 10 GS / 13 CP

- école de Têche : 47 élèves dont
 - 14 CE1 / 9 CE2 / 13 CM1 / 11 CM2

2018-2019 : 82 élèves inscrits à ce jour

- école de Beaulieu : 38 élèves dont
 - 6 PS / 7 MS / 15 GS / 10 CP

- école de Têche : 44 élèves dont
 - 13 CE1 / 13 CE2 / 8 CM1 / 10 CM2

2-Les projets effectués depuis le dernier conseil d'école et les projets à venir

École de Beaulieu :

- La classe des Petits-Moyens bénéficie actuellement de **séances de musique** dispensées par Valérie Drouvin (10 séances).
- Les deux classes ont commencé les séances de **danse contemporaine**. Elles ont lieu les mardis et jeudis avec Hélène Petit de la « Compagnie 158 ». Il y aura 8 séances (financement APEBT).
- Les deux classes ont visité l'**Aquarium de Lyon** le 3 avril dans le cadre de leur projet sur les 4 éléments (financement APEBT).
- Les deux classes ont participé à un **atelier « petit déjeuner »** le 29 mai avec la Maison des familles de Saint Marcellin. Les parents étaient invités et 20 familles étaient ainsi représentées. Une discussion avec une diététicienne a eu lieu.
- Un deuxième **atelier « déjeuner »** aura lieu le 22 juin avec les élèves des deux classes, sans leur famille. Il s'agira d'une dégustation en pleine conscience.
- La sortie de fin d'année des deux classes aura lieu le 29 juin à la **ferme pédagogique de Châtelus** dans l'Isère (financement APEBT).

École de Têche :

- Dans le cadre du projet musique sur la découverte des instruments, deux musiciens de « La Compagnie Illimitée » ont rencontré les élèves à l'école le 18 mai. Puis les élèves ont pu assister le soir à leur **spectacle « Quand je serai petit » au Diapason** à Saint Marcellin, dans le cadre du Festival Barbara. L'APEBT a offert les places de spectacle des élèves. Par ailleurs, dans le cadre de la découverte des instruments, les élèves de la classe de monsieur Cogne ont fabriqué chacun un balafon.
- Les deux classes découvrent actuellement le **tennis de table**. Il y aura 8 séances du 16 mai au 4 juillet. Ces séances sont conduites par un animateur sportif, Patrick Peillex du club de tennis de table de Têche (financement APEBT).
- La classe de CM dans le cadre de la participation à **Vélo citoyen** a accueilli une classe de CM2 de Vinay le 05 juin pour lui présenter son message citoyen dont le thème était l'école, son histoire, sa diversité, son importance... Puis la classe a rencontré le 7 juin la classe de CE2-CM1 de Saint Jean de Moirans pour découvrir leur message citoyen (aller et retour à vélo sans aucune goutte de pluie !).
- 7 élèves de CM2 ont visité le **collège de St Marcellin** (transport par les parents).
- Tous les élèves de CM visiteront le **collège de Vinay** le 14 juin. Cette visite sera également l'occasion de participer à un concours de mathématiques avec une classe de 6° dans le cadre de la liaison école-collège. Le trajet aller et retour se fera à pied.
- Lors du **concours Pangéa**, concours individuel de mathématiques, Justin Mathon de CM2 a été sélectionné pour la finale qui a eu lieu à Lyon le 12 mai. Il a terminé quatrième de la région Auvergne Rhône-Alpes, catégorie CM2. Cela méritait d'être souligné.
- La classe de CM participera entre le 11 et le 20 juin à la **finale du concours Eurêkamaths** (concours collectif).
- Les deux classes visiteront le **Grand séchoir de Vinay** le 29 juin toute la journée. L'aller se fera en car et le retour à pied.

Les deux écoles :

- Un **exercice d'évacuation incendie** a eu lieu à l'école de Têche le 23 mars et le 4 avril à l'école de Beaulieu. Les élèves de Beaulieu ont l'habitude de ce genre d'exercice et tout s'est déroulé comme prévu. Quant à l'école de Têche, c'était la première fois que les deux classes participaient à ce type d'exercice. Ce fut l'occasion d'utiliser les alarmes de chaque classe et de s'apercevoir de leur manque d'efficacité. Une discussion avec les élus a été engagée sur ce point. Les élèves, quant à eux, ont très bien réagi et l'évacuation s'est déroulée rapidement et dans le calme.
- Le **Carnaval** a été fêté le 5 avril. Il a permis de réunir les 2 écoles à Beaulieu. Le bonhomme Carnaval sur le thème des 4 éléments, fabriqué par les élèves de Beaulieu en TAP, a été brûlé, comme le veut la tradition. Puis les élèves ont partagé un goûter offert par les parents d'élèves. Les élèves de l'école de Têche sont venus à pied et sont repartis de la même manière.

- Une **formation aux gestes de premiers secours** aura lieu les 25 et 26 juin pour les classes de GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2. Elle sera dispensée par deux intervenants de Sécurité Secourisme et Formation de Grenoble qui étaient déjà intervenus en 2015 et 2016.
- Une **représentation de chants et de rythmes** aura lieu le 23 juin avant la kermesse. Elle sera préparée par Valérie Drouvin, la musicienne intervenante, et les enseignants. À cette occasion, les élèves de monsieur Cogne utiliseront les balafons fabriqués en classe.

3-L'organisation du temps scolaire

Le retour à la semaine de 4 jours de classe qui avait été demandé lors du conseil d'école du 15 décembre a été obtenu.

Deux questions demeurent :

- Qu'en sera-t-il des APC (activités pédagogiques complémentaires) ?
- Qu'en est-il de la mesure « devoirs faits » déjà mise en place au collège ?

Madame Zaglil, Inspectrice de l'Éducation nationale, sera prochainement interrogée sur ces points.

✓ **Résultat de l'enquête sur la mise en place d'une étude surveillée à Têche :**

Sur les 38 familles concernées de Têche, 25 ont répondu :

- ⇒ 12 familles ne sont pas intéressées
- ⇒ 13 familles le sont, dont :
 - 7 familles souhaiteraient une étude surveillée à Têche, moyennant un surcoût.
 - 6 familles souhaiteraient que cela se fasse en garderie pour raison de coût et pour certaines, pour raison d'horaires (impossibilité de récupérer l'enfant à 17h à Têche).

Il est à noter que le questionnaire n'a pas été remis aux élèves de Beaulieu qui seront scolarisés à l'école de Têche l'année prochaine.

La mise en place d'une étude surveillée à Têche ou d'une aide aux devoirs à Beaulieu dépend des réponses aux deux questions précédentes (APC et « devoirs faits »).

✓ **Horaires des écoles 2018 -2019**

Selon David JOBIN, les horaires de l'école seront ceux qui avaient été indiqués lors de la demande du retour de la semaine à 4 jours de classe.

École de Beaulieu : 8 h 45 - 11 h 45 / 13 h 15 - 16 h 15

École de Têche : 8 h 45 - 11 h 55 / 13 h 25 - 16 h 15

4-La composition de l'équipe enseignante

Monsieur Cogne et madame Girard ont participé au mouvement afin de rester tous deux en poste à l'école de Têche. Pour cela, madame Girard a demandé le poste de direction afin que monsieur Cogne puisse obtenir le poste d'adjoint qu'elle occupe.

Or, à ce jour, madame Penin étant toujours sur le poste, madame Girard n'a pas pu obtenir le poste de direction et monsieur Cogne n'a donc pas obtenu le poste de Têche. Madame Girard est maintenue sur le poste d'adjoint avec l'intérim de direction qu'elle pourrait redemander à la rentrée prochaine et monsieur Cogne a été nommé dans une autre école.

Quant à madame Agnès, il n'y a aucune certitude qu'elle soit à nouveau nommée à l'école de Beaulieu.

Aussi, les enseignants du RPI ont adressé un courrier à madame Zaglil, Inspectrice de l'Éducation nationale, afin de demander le maintien de l'équipe qui a travaillé en bonne collaboration toute l'année, pour le bien-être des enseignants mais aussi des enfants et donc des familles.

Lors de cette annonce, les représentants des parents d'élèves ainsi que les mairies décident de soutenir les enseignants du RPI dans leur action, en adressant un courrier à madame Zaglil.

5-La cantine

questions des parents :

- *Est-il possible d'inclure les menus de la semaine sur le portail famille ?*
 - ◆ Cela existe déjà sur le portail famille de Beaulieu.
 - ◆ Ce sera fait pour la rentrée 2018 sur le portail famille de Têche.

- *Serait-il possible d'avoir un **tarif dégressif** par rapport aux fratries, question déjà posée, mais insistance pour certaines familles ?*
 - ◆ Pour rappel, les familles ne paient que le prix du repas soit 4,70 €. Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les communes.
 - ◆ Une discussion avec la mairie reste cependant toujours possible en cas de difficulté de paiement. Des solutions existent pour aider les familles en grande difficulté.

6- La garderie

questions des parents :

- *Serait-il possible d'établir une **garderie à Têche** après les cours, pour les enfants qui habitent à Têche ?*
 - ◆ Il faudrait pour cela savoir quels seraient les enfants concernés et quels jours.
 - ◆ Un sondage va être effectué dans ce sens auprès des familles.

7- Divers

questions des parents :

- *Problème avec les **traitements des noyers à Beaulieu** : pulvérisation aux abords de l'école maternelle, au moment où les enfants sont dehors. Non-respect de règles de bon sens et de sécurité pour la santé de tous. L'arrêté municipal n'est pas respecté. Que faire et que dit la loi ?*
 - ◆ Le sujet a déjà été traité lors du conseil d'école précédent.
 - ◆ Concernant le cas précis, décrit dans la question ci-dessus, le nuciculteur a été rencontré par monsieur Cartier. Cela semble avoir été un accident qui ne se renouvellera plus.
 - ◆ Par ailleurs, il est à noter que ce jour-là, les ATSEM qui avaient en charge les enfants de l'école ont très bien réagi puisque dès qu'elles ont remarqué la pulvérisation des noyers, elles ont immédiatement fait rentrer les enfants dans l'école.
- *Le droit à la grève oui, mais le **service minimum** n'est-il pas obligatoire ? Tous les parents n'ont pas forcément des solutions de garde. Même si la grève n'a duré que 24h, cela peut engendrer des difficultés pour certaines familles (employeurs peu conciliants).*
 - ◆ Les deux communes ont jugé que la mise en place d'un service minimum avec un personnel non formé pour « occuper » des enfants toute une journée engendrerait un problème de sécurité et ont pensé que la mise en place d'un service minimum discréditerait l'action de grève des enseignants.

L'école de Têche remercie les mairies de Beaulieu et de Têche pour leur réactivité :

- pose d'un grillage aux abords du Vézy dans le passage sous la voie ferrée (éviter à un enfant à vélo de « tomber » dans le Vézy),
- débroussaillage de ce passage (facilite le passage des vélos),
- intervention rapide lors de panne de téléphone, d'informatique, de photocopieur.

Rappel des représentants des parents d'élèves :

- ➔ Pour la sécurité de nos enfants, ils est recommandé de **rouler lentement** aux abords de l'école et sur les parkings que ce soit en déposant les enfants ou en les récupérant. Enfin, des **emplacements sont prévus pour garer les véhicules**, merci de bien vouloir les utiliser à cet effet. Il est rappelé que le garage à vélos de Beaulieu n'est pas destiné aux voitures.
- ➔ **Tous les enfants de maternelle et les enfants de CP de moins de 6 ans** doivent obligatoirement être accompagnés jusqu'à la porte de l'école le matin.